

Nous estimons que l'analyse est *une et indivisible* et que, pour être complète, elle doit porter sur trois points essentiels :

1^o La décomposition de la phrase en propositions ;

2^o La décomposition de chaque proposition en ses éléments constitutifs ;

3^o L'examen de chaque mot au triple point de vue de sa *nature*, de sa *forme* et de sa *fonction*.

Les deux premiers exercices constituent ce qu'on est convenu d'appeler l'analyse logique. Tout en conservant un grand caractère d'utilité pratique pour les hautes études, il est bon de s'en occuper à l'école primaire que pour autant que les propositions à analyser soient simplement des principales coordonnées ou tout au plus des complétives bien caractérisées. Il est inutile, pensons-nous, de nous égarer dans le dédale des subtilités créées par les faiseurs de grammaires.

Le troisième exercice constitue l'analyse grammaticale proprement dite. Elle ne présente aucune difficulté pour qui en comprend bien la portée et le but.

Tel nom s'écrit au pluriel parce que l'article qui l'accompagne indique qu'il s'agit de plusieurs objets. Tel qualificatif s'écrit au pluriel ou au singulier parce qu'il qualifie un nom pluriel ou singulier. De même pour le verbe, qui prend la terminaison plurielle parce que son sujet est pluriel ou qu'il se rapporte à plusieurs sujets du singulier.

Toute l'économie de l'analyse est là : savoir distinguer le rôle joué dans la phrase par chacun des mots constituant cette phrase.

La recherche de la fonction est la partie la plus difficile de l'analyse. Aussi ne doit-on s'en occuper bien sérieusement qu'au degré supérieur, réservant la nature et la forme pour les autres divisions.

Ainsi comprise, l'analyse constituera un exercice vivant, animé et fructueux. Dans un prochain article nous exposerons avec plus de détails un système d'analyse que nous recommandons à nos collègues.

A. A.

“ Leçons d'anglais ”

Lettre de M. le Principal Rouleau

Québec, 31 mai 1895.

Monsieur JOHN AHERN,

Professeur.

Monsieur et cher ami,

Je vous remercie cordialement pour l'hommage de votre dernier ouvrage. Cette publication était attendue avec impatience, et je crois sincèrement qu'elle facilitera, dans une large mesure, l'enseignement de l'anglais aux Canadiens-français. Vous y avez suivi exactement une méthode qui est aussi rationnelle que naturelle. Aussi, ces *leçons d'anglais* sont-elles d'une clarté parfaite et d'une graduation remarquable.

C'est le premier livre d'une série qui, permettez-moi de l'espérer, sera complétée avant longtemps. Je vous félicite de votre travail et je suis heureux de constater que votre imprimeur a su donner à la partie matérielle de l'ouvrage une perfection qui sera certainement remarquée par tous ceux qui s'occupent d'enseignement.

Excellent de fond et de forme, ce livre aura sa place je n'en doute pas, dans la bibliothèque de tout homme instruit et un nombre considérable de personnes de toutes les classes pourraient à divers égards, en tirer un réel profit.

J'ai l'honneur d'être,

Cher monsieur,

Votre tout dévoué en N.-S.

TH.-G. ROULEAU,

Principal.

Le “ Manuel de Droit civique ”

OPINION DE LA PRESSE

(Suite)

(La Revue Canadienne, livraison de février 1896)

“ Nous ne saurions assez dire de bien de ce petit livre qui contient tout ce qu'un Canadien doit connaître sur notre constitution et